



Recherche en bref

Antécédents de jeunesse de délinquants autochtones et non autochtones sous responsabilité fédérale

Les délinquants autochtones et non autochtones sous responsabilité fédérale ayant des antécédents de jeunesse ont des taux de réincarcération plus élevés.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

L'évaluation du risque que pose un délinquant sert à structurer un grand nombre de décisions correctionnelles prises concernant les niveaux de sécurité ou de garde, les plans correctionnels et les programmes, les permissions de sortir et les mises en liberté sous condition ainsi que les exigences en matière de surveillance. La pierre angulaire d'un programme efficace de gestion des risques est la prise de décisions après avoir pris en compte tous les renseignements disponibles.

À l'admission dans les services correctionnels fédéraux, le dossier des antécédents criminels de chaque délinquant est évalué pour connaître les infractions commises à l'adolescence (<18) et à l'âge adulte. Des indicateurs sont recueillis systématiquement, notamment : le nombre de condamnations, le type de condamnation, la décision du tribunal (surveillance dans la collectivité, détention) et les résultats (manquements aux conditions de la surveillance dans la collectivité, rapports disciplinaires, tentatives d'évasion et évasions). Puisqu'il y a une corrélation bien établie entre les antécédents criminels et les cas d'inconduite en établissement et de récidive, il n'est pas surprenant de trouver ces variables prédictives dans des procédures d'évaluation objectives pour le classement des délinquants criminels partout dans le monde.

Ce que nous avons fait

Les antécédents criminels reflétés dans le processus de l'Évaluation initiale des délinquants (EID) du Service correctionnel du Canada ont été tirés du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD). L'EID normalise l'enregistrement de 15 indicateurs d'antécédents de jeunesse dans la section sur le dossier des antécédents criminels. L'un de ces paramètres est le pourcentage de délinquants sous responsabilité fédérale qui ont commis des infractions dans leur jeunesse. Les données ont été compilées pour les libérations de délinquants autochtones (5 292) et non autochtones (20 906) sur six exercices consécutifs (de 2006-2007 à 2011-2012). Les résultats subséquents (récidive sur une période de suivi de trois ans) ont été recueillis pour la population étudiée.

Ce que nous avons constaté

Les données indiquées dans le SGD révèlent que les délinquants autochtones sous responsabilité fédérale ont des taux d'antécédents de jeunesse plus élevés que ceux des délinquants non autochtones (61 % par rapport à 41 %) et de réincarcération pour une nouvelle infraction (29 % par

rapport à 18 %). Même si les résultats du SGD indiquent que les délinquants autochtones et non autochtones ayant des antécédents de jeunesse sont plus susceptibles d'être réincarcérés, la prévalence des indicateurs d'antécédents de jeunesse parmi les délinquants autochtones sous responsabilité fédérale les distingue, statistiquement, des délinquants non autochtones.

Tableau : Antécédents de jeunesse et réincarcération à la suite d'une infraction

Indicateur d'antécédents de jeunesse	Aut. (5 292)	Récidive	Non Aut. (20 906)	Récidive
Infractions antérieures - adolescence	61 %	35 %	41 %	27 %
Nombre de condamnations				
Une condamnation?	60 %	35 %	40 %	28 %
De deux à quatre condamnations?	53 %	37 %	32 %	30 %
De cinq à neuf condamnations?	39 %	41 %	19 %	33 %
De dix à quatorze condamnations?	24 %	44 %	10 %	34 %
Quinze condamnations ou plus?	15 %	46 %	6 %	37 %
Type de condamnations				
Infractions figurant aux annexes?	31 %	37 %	18 %	28 %
Décisions du tribunal de la jeunesse				
Surveillance dans la collectivité?	55 %	36 %	35 %	28 %
Garde en milieu ouvert?	37 %	38 %	22 %	31 %
Garde en milieu fermé?	37 %	39 %	23 %	32 %
Résultats des décisions				
Manquement durant une surveillance dans la collectivité?	43 %	40 %	23 %	31 %
Transfèrement disciplinaire d'un milieu ouvert à un milieu fermé?	9 %	43 %	4 %	35 %
Rapports disciplinaires lors d'un séjour en milieu fermé?	12 %	40 %	5 %	37 %
Tentative d'évasion, liberté illégale/évasion d'un milieu fermé?	11 %	43 %	5 %	37 %
Transfèrement d'un établissement de garde en milieu fermé vers un établissement pour adultes?	3 %	37 %	1 %	33 %

Nota : Aut. = Autochtone, Non aut. = Non Autochtones, toutes les p < .0001

Ce que cela signifie

Bien que la représentation disproportionnée des Autochtones parmi les délinquants sous responsabilité fédérale puisse être, en partie, attribuable à la disparité proportionnelle dans les nouvelles admissions de personnes ayant des antécédents criminels ou des antécédents de jeunesse, des efforts soutenus demeurent nécessaires pour améliorer les résultats en matière de réinsertion sociale. Il faudrait travailler davantage dans les domaines de la justice pénale et du développement auprès

des collectivités pour réduire efficacement l'exposition antérieure et la réaction au système de justice pénale.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

Préparé par : Larry Motiuk et Ben Vuong